

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Votants	8
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril 2025 à 18 H,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Convocation : 28/03/2025
Secrétaire de séance : Delphine GARDE

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Yoann ROQUIÉ, Caroline PICARDA

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier DUBUIS, Christelle AUZELLOUX pouvoir à Dominique VILLENEUVE

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Participation aux frais de scolarisation de la commune de SAINT-AULAIRE Année 2024-2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les frais de scolarisation dus à la commune de Saint-Aulaire pour l'année scolaire 2024-2025. La commune de Saint-Aulaire a fixé les tarifs par délibération du 18/07/2024 :

- Enfant scolarisé en maternelle : 1 250,00 €
- Enfant scolarisé en primaire : 305,00 €.

En 2024-2025, un enfant en garde alternée est scolarisé en primaire, le montant total des frais est égal à **152,50 €**.

M. le Maire propose aux élus d'accepter de verser cette participation à la commune de Saint-Aulaire.

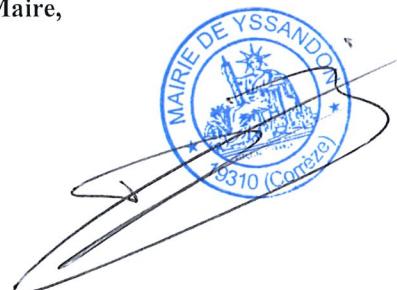
Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le versement de la participation aux frais de scolarité 2024-2025 à la commune de Saint-Aulaire pour un montant total de 152,50 €,

DEMANDE au Maire de faire procéder au règlement de la somme à la commune de Saint-Aulaire, pour frais de scolarisation 2024-2025, à l'article 6558.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20250411-DE2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025